

d'ici. Je le répète, nous avons assisté à une comédie légère quand l'honorable député a pris la parole. Cependant, je m'intéresse aux opinions qu'il a exprimées et que des membres plus augustes du Gouvernement ont exprimées au sujet du rôle de l'opposition au Parlement. L'idée qu'on semble se faire, c'est que l'opposition ne doit nullement entraver l'adoption de la mesure qu'elle n'approuve pas, qu'elle doit simplement restreindre ses efforts à des observations polies sur la mesure présentée par le Gouvernement. Chose étrange, à coup sûr, les membres du parti libéral et du Gouvernement sont si imbéciles qu'ils ne peuvent se servir du Règlement de la Chambre; pour atteindre leurs fins, ils font des crises d'indignation, faute de pouvoir modifier le Règlement de façon à mettre obstacle à l'obstruction de l'opposition. En matière d'obstruction, les honneurs remportés sont égaux; néanmoins, l'opposition s'est bornée à jouer avec le Règlement tel qu'il est, au lieu de le modifier au milieu de la joute.

En écoutant le représentant des Îles-de-la-Madeleine. Je me suis demandé s'il ne parlait pas d'un autre projet. J'ai presque dit une autre proposition, mais je n'aimerais pas employer ce mot. Je me suis demandé s'il parlait d'un autre projet que le bill à l'étude. Il a parlé de l'intention qu'a le Gouvernement, au moyen de cette mesure, d'acheminer le gaz depuis les gisements de pétrole et de gaz de l'Alberta vers les marchés de l'Est. Chose assez curieuse, nous ne sommes saisis de rien, soit dans le bill maintenant présenté par le Gouvernement et dont on force l'adoption par une clôture illégale qui est maintenue par des moyens illégaux, ou dans la convention qui a été déposée quoiqu'elle ne fasse pas partie intégrante du bill pour prévoir l'acheminement de gaz au delà de Winnipeg. Il n'y a rien là-dedans.

Évidemment, il y a peut-être d'autres accords secrets et confidentiels dont nous n'avons pas eu connaissance. Cela ne nous étonnerait guère. Mais il est certain que d'après les données dont nous disposons, nous savons seulement qu'on projette d'amener le gaz jusqu'à la ville de Winnipeg.

Je me demande,—et je soupçonne que d'autres députés même parmi les ministériels, se le demandent également,—pourquoi on veut tellement hâter l'adoption de la mesure à la Chambre. Je crois que nous en trouverons la réponse au compte rendu du 28 mai qui rapporte la déclaration très émouvante, soit dit en toute sincérité du très honorable ministre du Commerce. Par voie de communication, il pose à la Chambre la question que voici: Pourquoi poussons-nous l'affaire? Je n'en sais rien, je n'en sais rien. Or si le très honorable ministre

du Commerce l'ignore, qui, grand Dieu, pourrait bien nous le dire? Le très honorable ministre ajoute, et voilà le point que je désire commenter:

J'ai passé ma vie à m'occuper de grandes entreprises et il arrive un point où, il s'agit d'une entreprise importante et sérieuse, je l'envisage comme la chose la plus importante qui soit. A mes yeux, il importe de ne pas perdre une année dans la mise à exécution de ce projet d'aménagement de pipe-line.

A cet égard, je souscris de tout cœur au point de vue du très honorable ministre. Je serais le premier, je tiens à le dire, non seulement à admettre mais à proclamer que le très honorable ministre du Commerce a rendu à la population canadienne des services magnifiques. J'irai plus loin: c'est un homme doué des talents et des aptitudes les plus extraordinaires et les plus exceptionnelles. Le drame, c'est qu'il soit entouré de pygmées. On comprend tout de suite alors pourquoi il prend, aux yeux de ces pygmées dont a parlé l'autre jour l'honorable député de Dauphin, des proportions de demi-dieu.

L'hon. M. Pickersgill: "Les Voyages de Gulliver" au vingtième siècle?

M. Cameron (Nanaïmo): Est-ce là le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration? Nous nous sommes bien demandés de notre côté d'où pouvaient venir les conseils idiots donnés au Gouvernement sur la procédure à employer? Certains d'entre nous croient le savoir, parce qu'il existe un honorable ministre dont l'ineptie administrative est si caractérisée que ce n'est plus un talent, c'est presque du génie. On peut le supposer admirablement doué pour offrir au Gouvernement les avis insensés qu'il lui a évidemment prodigués.

Je trouve déplorable, je le répète, que le ministre ait été si mal secondé. Aucun de ses collaborateurs n'a eu l'esprit ni le courage de lui dire qu'il y avait quelque chose de révoltant à recourir à certaines mesures utilisées depuis quelques jours pour imposer ce bill à la Chambre des communes lorsque toute personne un peu au courant des règles de la Chambre sait qu'il y avait des méthodes suivant lesquelles la mesure pouvait être adoptée sans faire un si grave tort à la réputation du Gouvernement ni de la Chambre.

Il a été mal secondé, je le répète. Je me demande parfois ce que ferait le très honorable ministre dans le domaine où il joue un rôle si éminent, celui du génie, si certains de ses conseillers lui présentaient des estimations inexactes quant à la quantité, des calculs inexacts quant à la force et à la résistance, des prévisions absolument fausses quant à la durée requise pour une entreprise de production. Je pense que je sais ce qu'il